

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS357/5  
24 janvier 2007

(07-0323)

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS ET AUTRES MESURES DE SOUTIEN INTERNE POUR LE MAÏS ET D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication de l'Argentine*

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2007 et adressée par la délégation de l'Argentine à la délégation des États-Unis, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

Je me réfère par la présente à la demande de consultations que le Canada a présentée aux États-Unis d'Amérique concernant les subventions et d'autres mesures de soutien interne pour le maïs et d'autres produits agricoles, qui figure dans le document WT/DS357/1, G/L/812, G/SCM/D73/1, G/AG/GEN/74, daté du 11 janvier 2007.

Mon pays est le deuxième exportateur mondial de maïs et l'un des principaux producteurs mondiaux de produits agricoles. En 2005, l'Argentine a exporté du maïs pour une valeur de 1,4 milliard de dollars et elle est le seul pays, hormis les États-Unis, à détenir une part importante du marché d'exportation mondial, puisqu'elle était à l'origine d'environ 15 pour cent du commerce mondial pendant la période allant de 2003 à 2006.

En tant que grand producteur et exportateur de produits agricoles, l'Argentine est très préoccupée par les effets que les subventions et/ou d'autres formes de soutien interne accordées par les États-Unis à leurs producteurs et/ou à leurs exportateurs de maïs et d'autres produits agricoles ont sur sa propre production et/ou ses propres exportations du produit en question.

Étant donné l'intérêt commercial substantiel qu'elle a en tant que producteur et exportateur de maïs et d'autres produits agricoles, la République argentine demande à être admise à participer aux consultations susmentionnées conformément à la procédure établie par l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord).

Je vous saurais gré d'accueillir favorablement la présente demande et de m'informer de la date à laquelle auront lieu et de l'endroit où se tiendront les consultations.

---